

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-748** décrétant un emprunt et une dépense de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux aux infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que pour les honoraires professionnels.

Ce règlement vise à autoriser la Ville à réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc et d'égout et à engager des honoraires professionnels dont la responsabilité relève du Service de l'ingénierie et il a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 5 février 2025.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 février 2025

Me Chantal Doucet  
Greffière